



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Webinaire d'accompagnement Maisons Sport-Santé 2022

05 avril 2023

14h-16h





GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ouverture

Alexis RIDDE- Chef du bureau de l'élaboration des politiques publiques du sport – Direction des Sports

Nathalie JOANNARD - Médecin inspecteur de santé publique, Bureau Alimentation et nutrition (EA3) Direction Générale de la santé



Direction
des Sports



Direction générale
de la santé



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Programme

01

Présentation du
programme MSS

02

Bilan MSS
2022

03

Modalités d'évaluation de l'impact des programmes individualisés d'APA mis en œuvre par les MSS sur leurs bénéficiaires dans le cadre de la mission confiée à l'Onaps

04

Aides financières
dédiées aux MSS

05

Actualité législative pour les
MSS 2022



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



01. Présentation du programme MSS



Pôle Ressources National
Sport Santé Bien-Être

Webinaire d'accueil MSS 2022
05/04/2023



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

01. Présentation du programme MSS

Action phare de la Stratégie Nationale Sport Santé

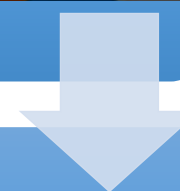


Axe 1 SNSS- Promouvoir la santé et le bien-être par l'APS

Objectif 3: Déployer les Maisons Sport-Santé sur l'ensemble du territoire

Action n°9 (Action phare):

Référencer des MSS de manière équilibrée sur les territoires et assurer une large information des publics



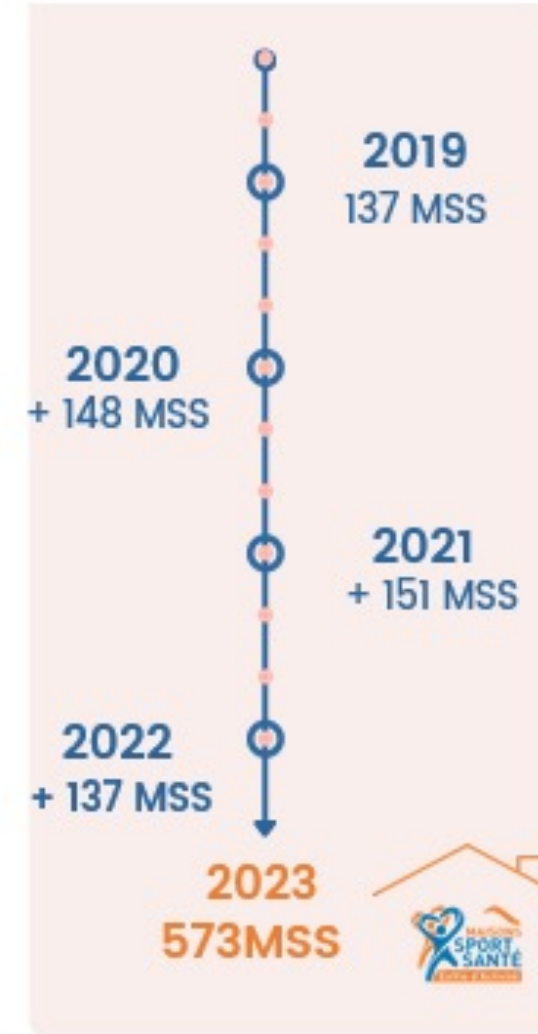
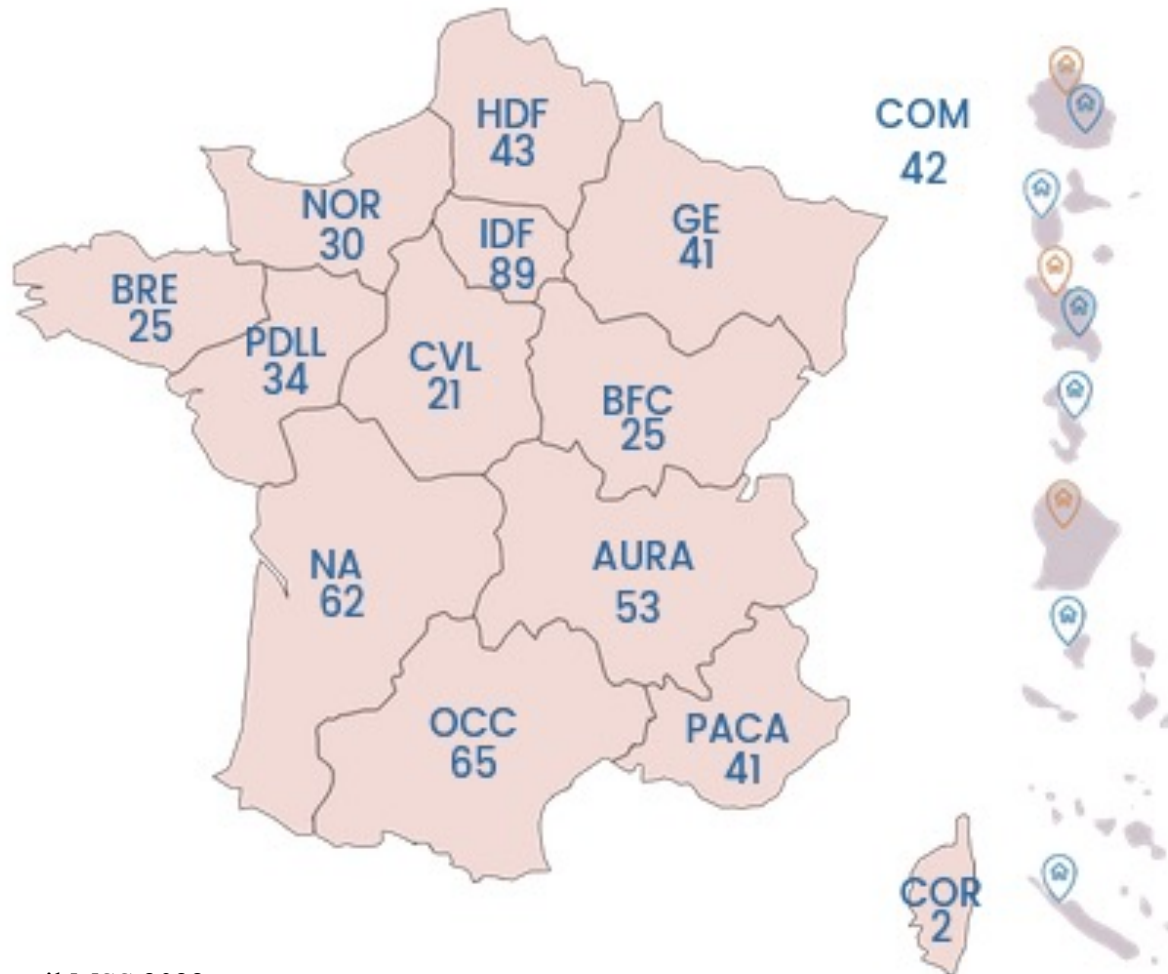


GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

01. Présentation du programme MSS

Evolution





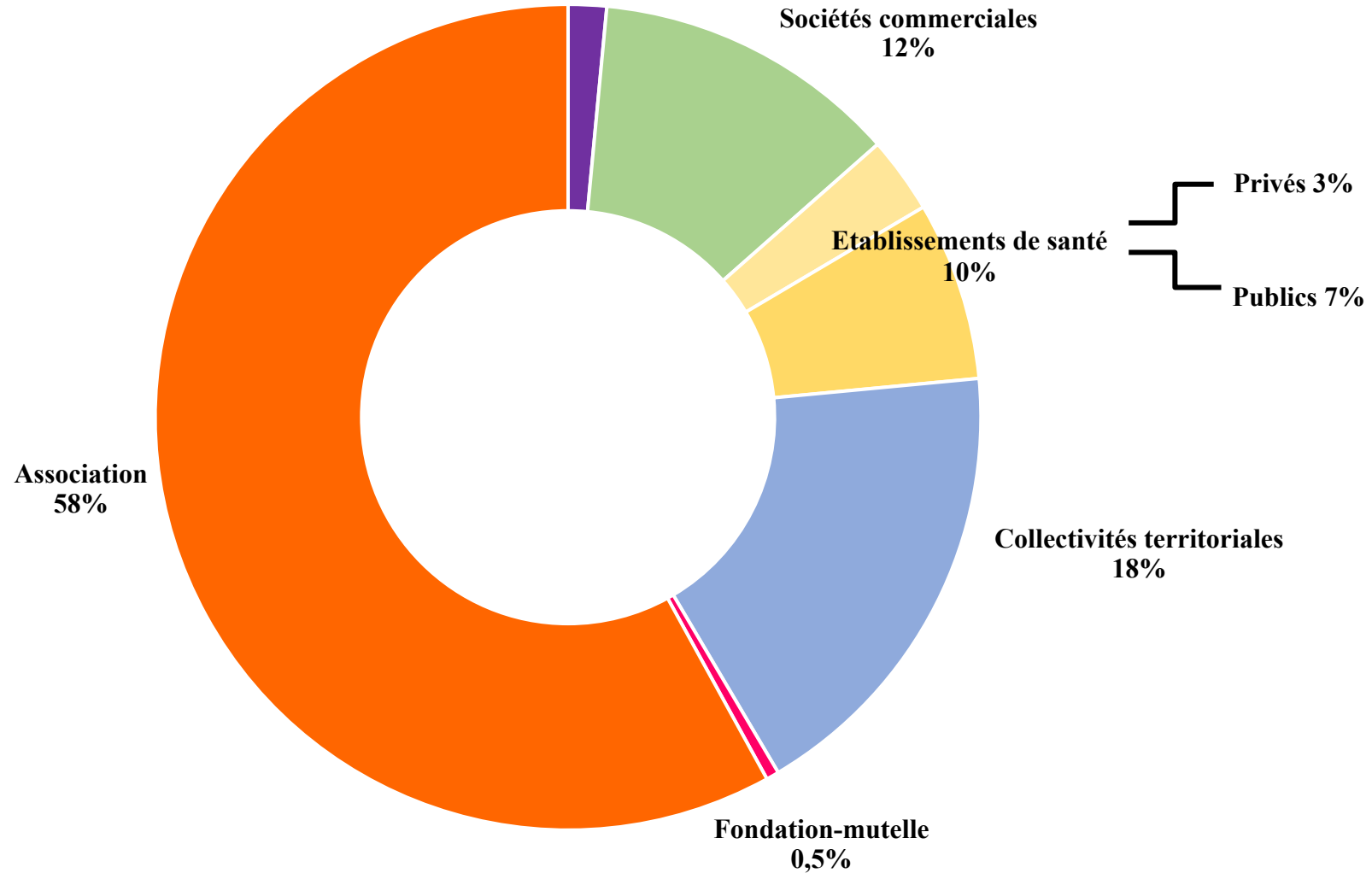
GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

01. Présentation du programme MSS

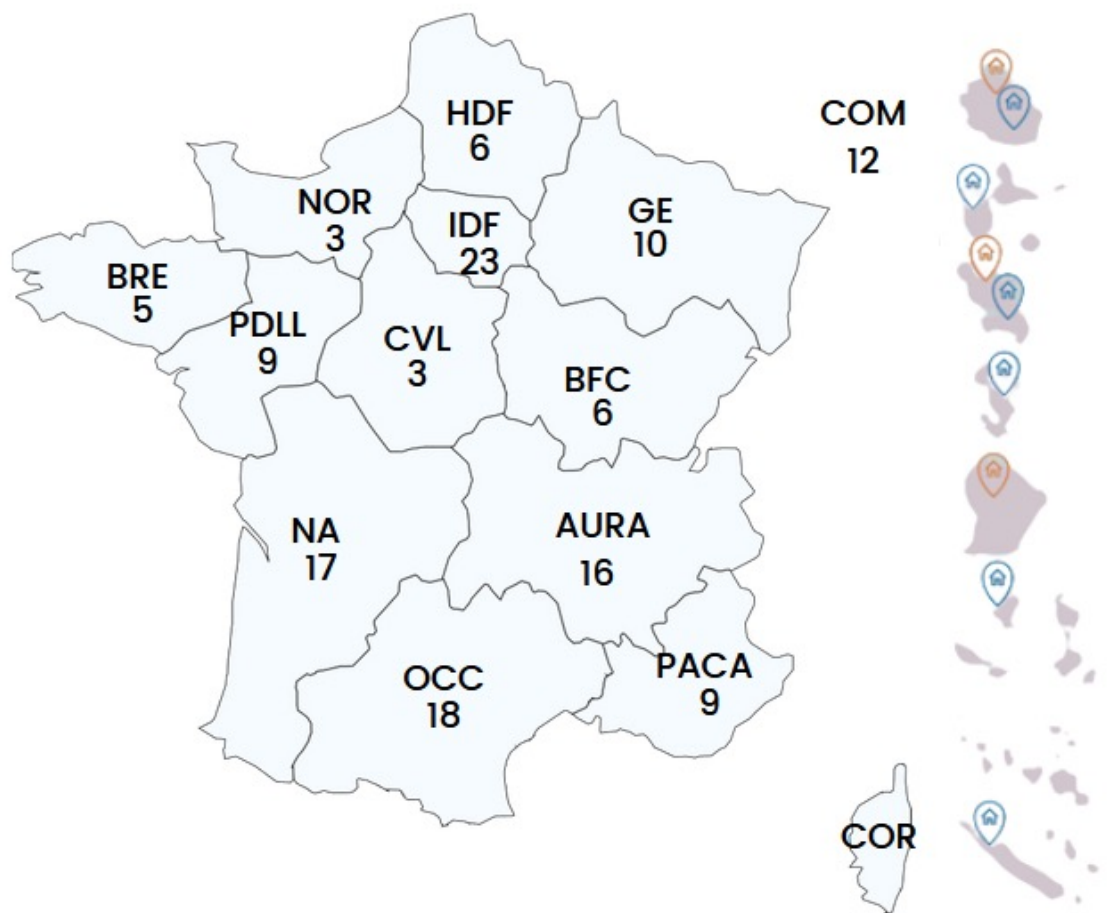
Nature juridique

Etablissements publics
1,5%



01. Présentation du programme MSS

MSS 2022



137 Maisons Sport-Santé reconnues suite au 4^{ème} AAP

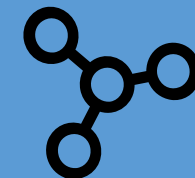
50% de nouvelles MSS implantées en géographie prioritaire

70% de nouvelles MSS interviennent en géographie prioritaire :

22% en ZRR

30% en QPV

20% en ZRR+QPV






GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

01. Présentation du programme MSS



Impacts de la reconnaissance

- Utilisation de l'appellation Maison Sport-Santé
- Utilisation du logo associé dans vos communication 
- Continuité de vos activités présentées dans vos dossier de candidature
- Développement des activités qui sont à l'état de projet

pole-sante@creps-vichy.sports.gouv.fr



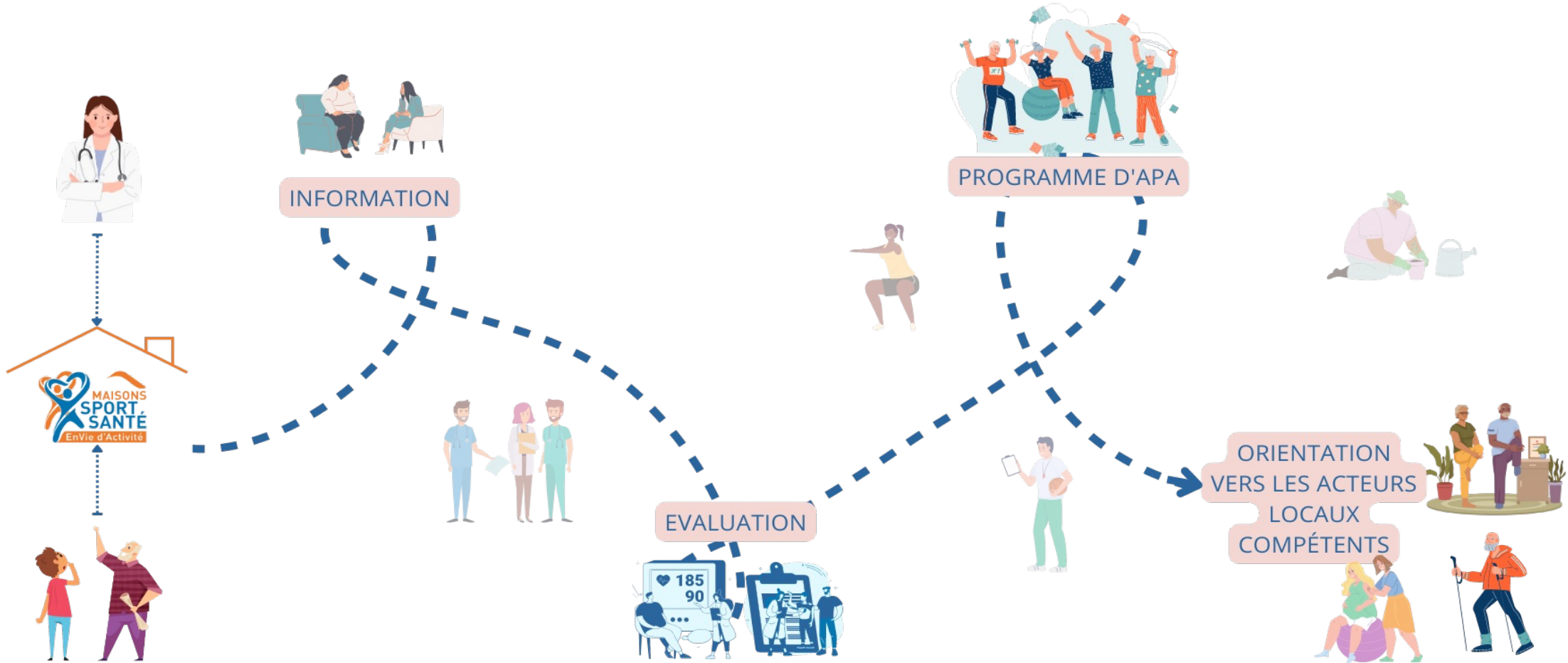
GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

01. Présentation du programme MSS

Impacts de la reconnaissance

Le parcours sport-santé personnalisé



01. Présentation du programme MSS

Impacts de la reconnaissance



Un écosystème local



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

01. Présentation du programme MSS Communication



Charte graphique

Kit communication

Pole-sante@creps-vichy.sports.gouv.fr



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

01. Présentation du programme MSS

Animation MSS




FLASH INFO MSS
Juillet - Août 2022

GOVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

FICHE OUTIL

« Maman en forme »

PLUS D'INFORMATIONS

SPECIFICITES

Les exercices sont individualisés selon le nombre de mois de grossesse ou de post-partum.

Lors de l'intégration des participantes dans le programme, collectif et individuel, des questionnaires d'évaluation de la perception de leur santé, de l'estime de soi, de l'anxiété et de la motivation à pratiquer une APA.

Le présentiel est biaisé par les allées liés à la grossesse ou au bébé (rendez-vous médicaux, malaises, accouchement, rééducation du périnée, après corgé maternité, garde enfants, etc.).

PARTENAIRES

- Centre Hospitalier de Martigues
- Maisons de Santé
- Protection Maternelle et Infantile
- Maison Départementale de la Solidarité
- Salon Terraplan
- Gynécologues
- Podiatres
- Médecins
- Multi-Accueil Familial
- Multi-Accueil Collectif
- Jardins Enfants
- Caisse d'Allocations Familiales
- Relais des Assistantes Maternelles
- Centres Sociaux
- Maisons de Quartier
- Maisons pour Tous

BUDGET FINANCEMENT

6790€ / site

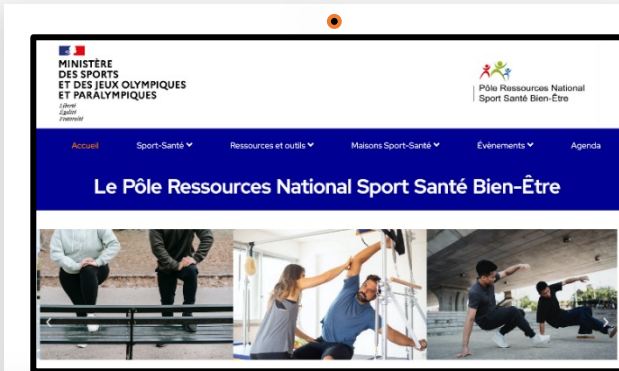
Pour 1 site (1 site = 1 ville = 1 créneau par semaine pour un groupe de 10-15 mamans):

- Prestations de services (support de com et petit matériel): 280€
- Documentation, impressions com: 150€
- Déplacements: 800€ (variable selon l'intervenant)
- Rémunération pour 2 encadrants: 1800€
- Suivi, évaluations (bilan initial et final): 1400€
- Mise en place et suivi de facton (réunions partenaires, coordination générale etc.): 2200€

ETAPES CLÉS

- SEPTEMBRE À JUIN**
Programme, hors vacances scolaires
- TOUTE L'ANNÉE**
Orientations des bénéficiaires toute l'année
Entretien motivationnel lors de l'intégration dans le programme
- DEVELOPPEMENT**
Mise en place du dispositif sur quatre villes supplémentaires grâce au partenariat Centre Hospitalier/ARS

NOUS CONTACTER
Jéhanne MANGEOLLE - Coordinatrice du projet Maman en Forme
sportsante.cdoms13@gmail.com - 06.10.48.61.82

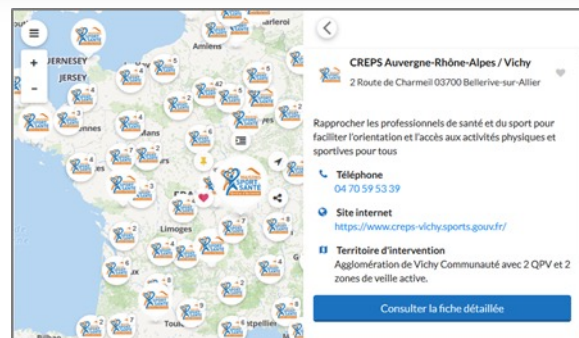


MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Pôle Ressources National Sport Santé Bien-Être

Accueil Sport-Santé Ressources et outils Maisons Sport-Santé Événements Agenda

Le Pôle Ressources National Sport Santé Bien-Être



JERSEY

CREPS Auvergne-Rhône-Alpes / Vichy
2 Route de Charmelle 03700 Belleverve-sur-Allier

Rapprocher les professionnels de santé et du sport pour faciliter l'orientation et l'accès aux activités physiques et sportives pour tous

Téléphone
04 70 59 53 39

Site internet
<https://www.creps-vichysports.gouv.fr/>

Territoire d'intervention
Agglomération de Vichy Communauté avec 2 QPV et 2 zones de veille active.

Consulter la fiche détaillée



Evénements MSS

Fiches bonnes pratiques

Webinaire d'accueil MSS 2022
05/04/2023



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

01. Présentation du programme MSS

Rapport d'activité annuelle



Ces données sont destinées à recueillir les éléments indispensables à l'information des différentes instances au niveau national, à contribuer à l'évaluation du programme MSS et à apporter les améliorations nécessaires au déploiement des actions et du programme MSS.



-Les ressources humaines

-Le fonctionnement

-Le territoire d'intervention

-La volumétrie d'accueil



-Les services proposés

-Le parcours sport-santé de proximité

-Les partenariats

-Les sources de financement



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

01. Présentation du programme MSS

Logiciels d'information et de recueil de données



Chaque structure est libre d'acquérir un SI qui correspond à ses besoins et en fonction de ses moyens.

Liste non-exhaustive des éditeurs de logiciels qui à ce jour travaillent avec des Maisons Sport-Santé et qui sont en adéquation avec le cahier des charges national :

- [Goove.App](#)
- [Mon Bilan Sport Santé](#)
- [Dénéo](#)
- [Miloé](#)
- [MonSisra](#)



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

01. Présentation du programme MSS



Questions-réponses



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



02. Bilan 2022

Présentation des résultats de l'enquête 2022



Pôle Ressources National
Sport Santé Bien-Être



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

02. Bilan 2022

Le fonctionnement



90%

des MSS proposent un espace d'accueil permettant, d'informer et d'orienter les personnes dans leur programme sport-santé personnalisé



81%

des MSS proposent un lieu d'exercice de l'APS/ APA



56%

des MSS sont un lieu d'information, de sensibilisation voire de formation continue



90%

des MSS sont un lieu de réalisation d'un bilan des capacités physiques (cf. prescription d'activités physiques adaptées)



47%

des MSS sont un lieu de formation transversale aux acteurs du sport-santé



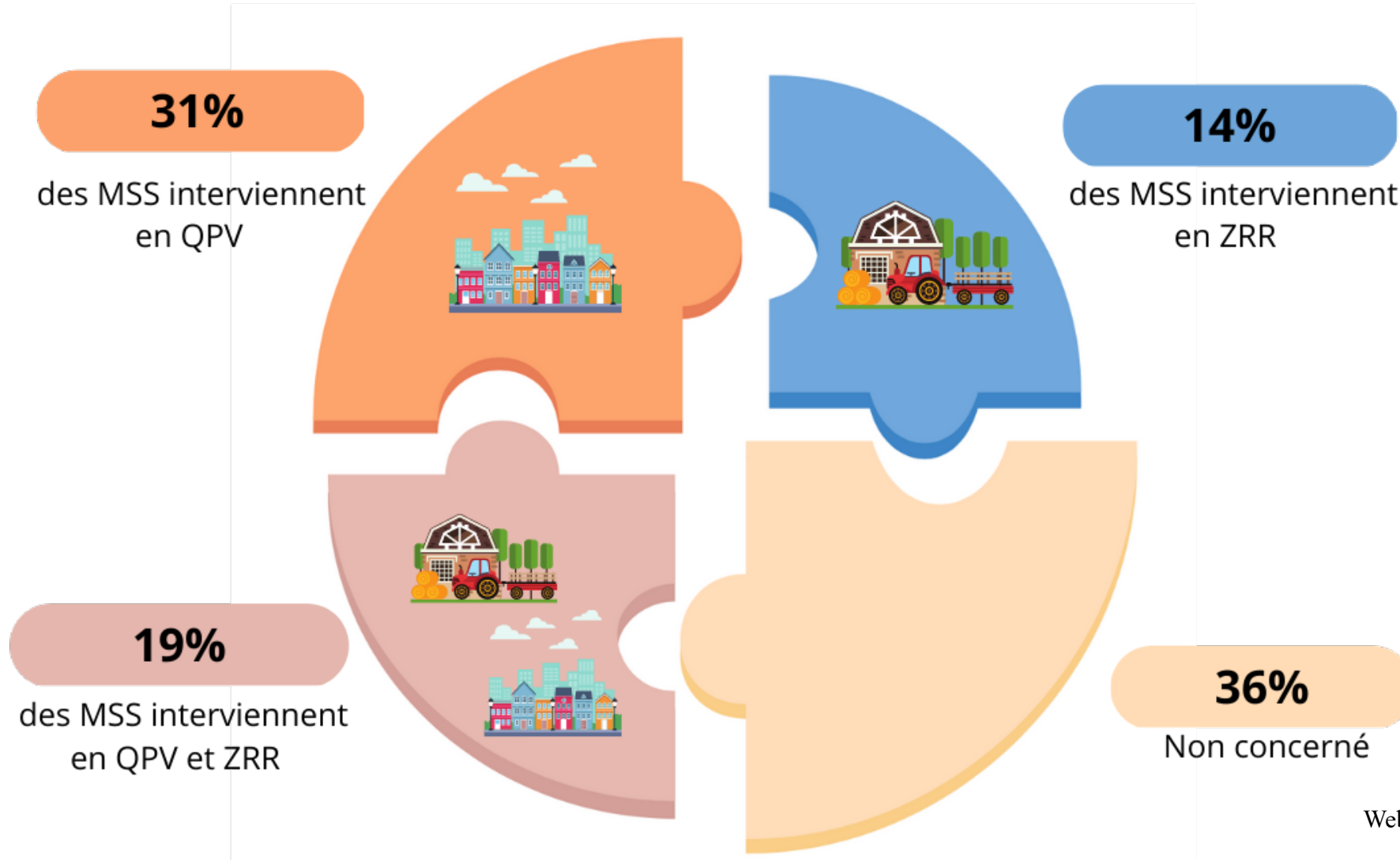


GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

02. Bilan 2022

Territoire d'intervention



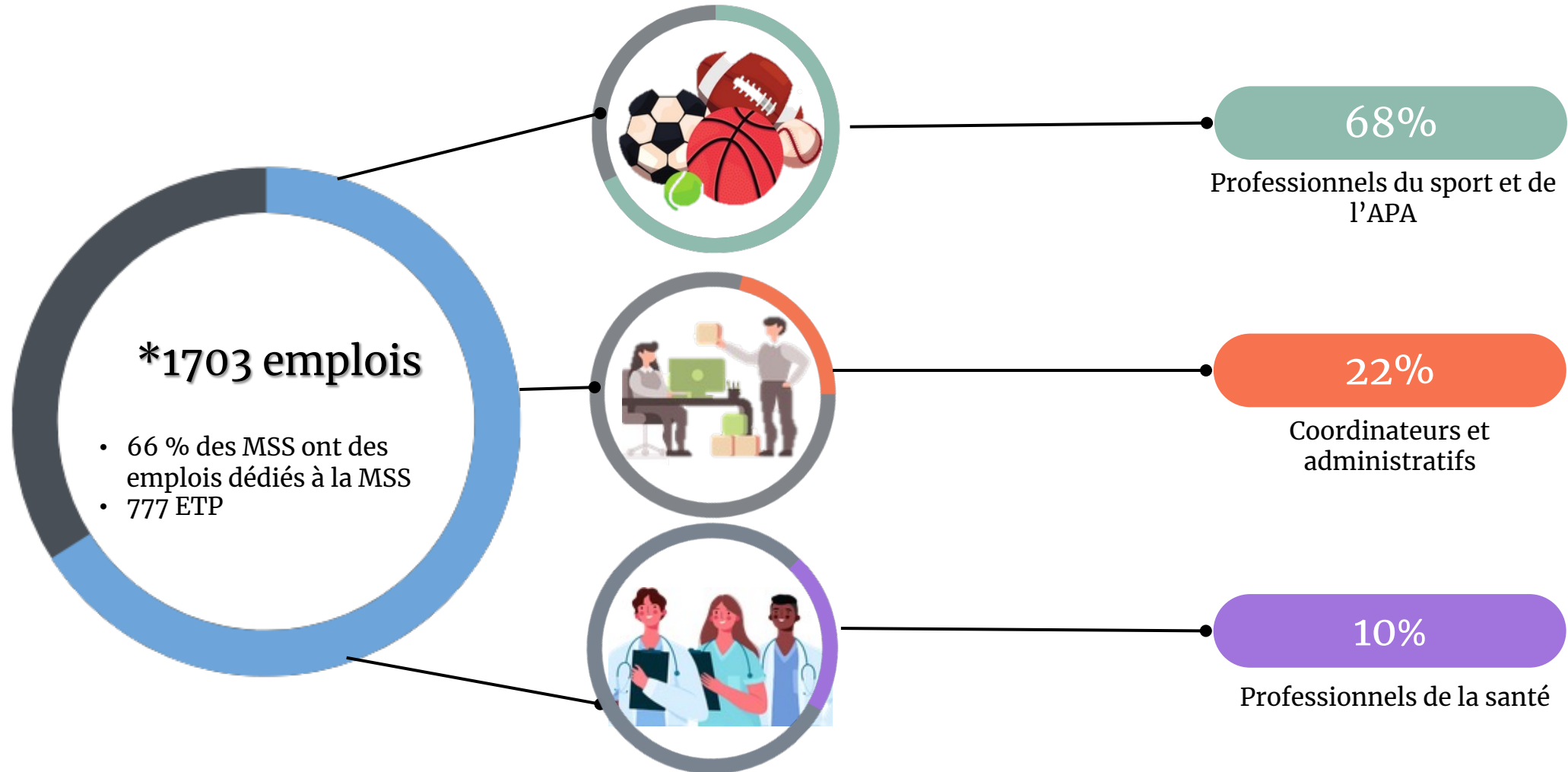


GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

02. Bilan 2022

L'emploi



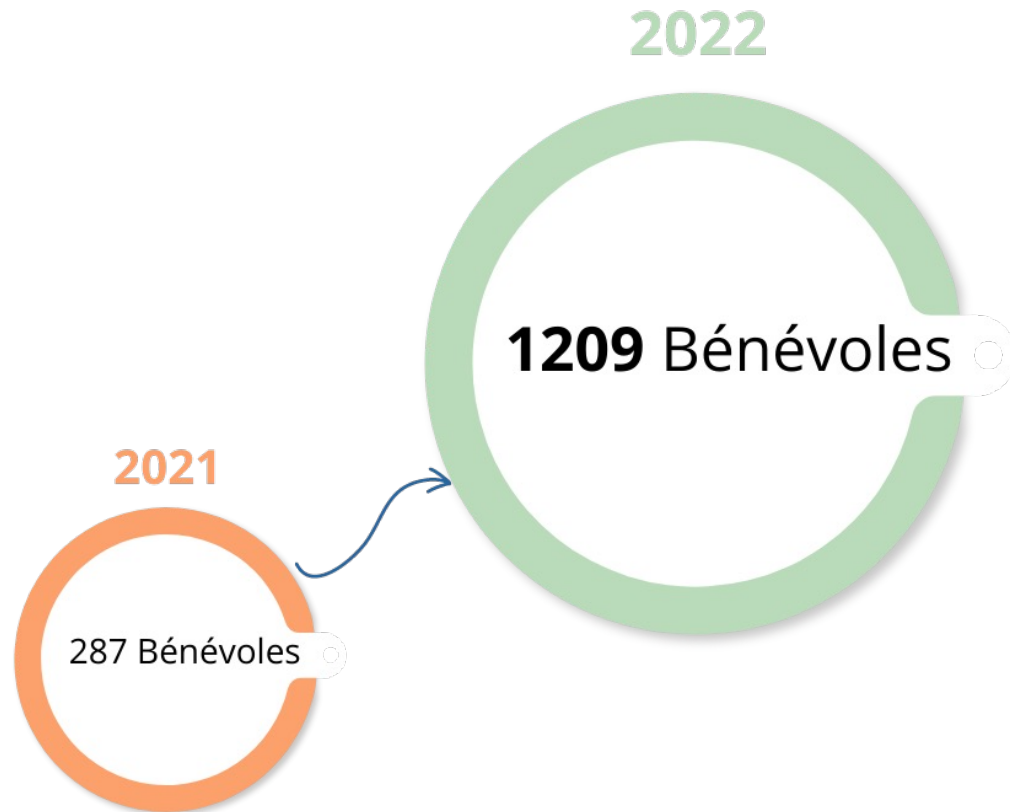


GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

02. Bilan 2022

Mobilisation



- 44% des MSS ont des bénévoles
- Une moyenne de 8 bénévoles par MSS



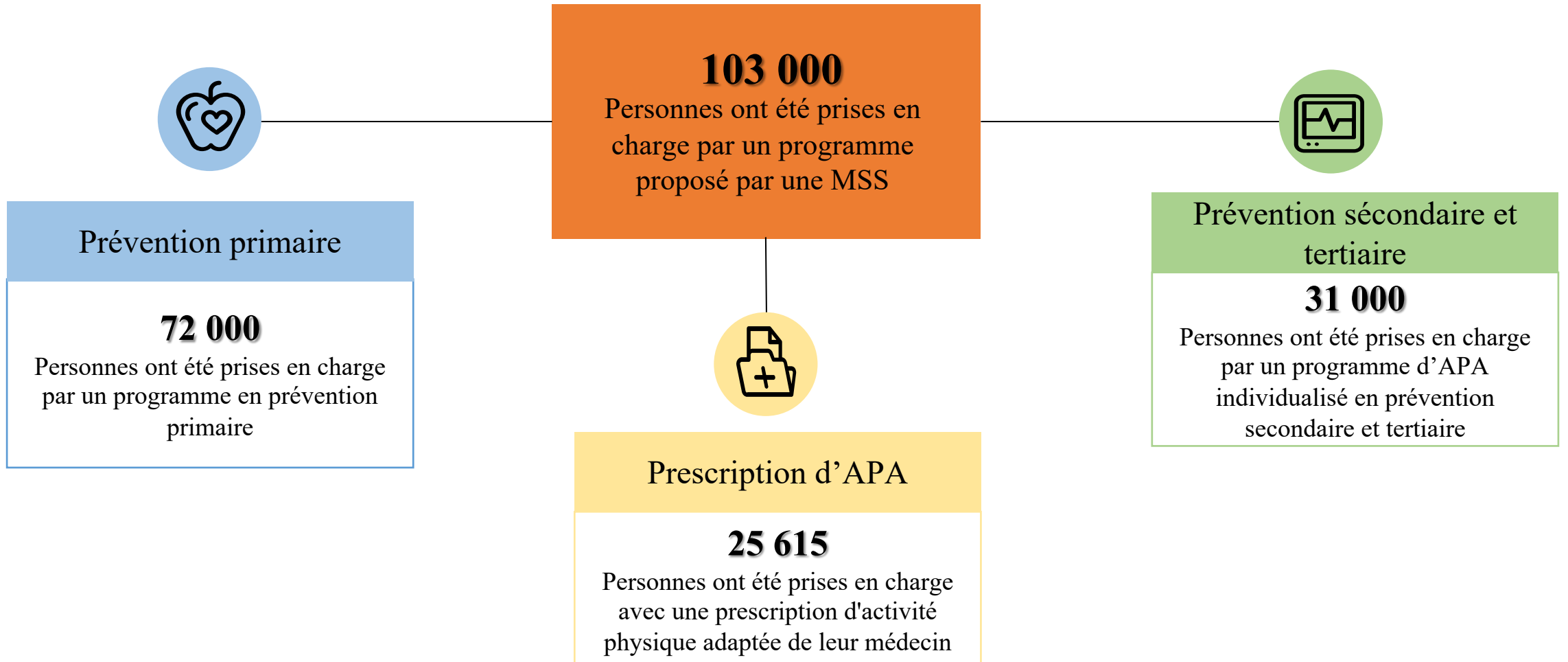


GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

02. Bilan 2022

Volumétrie d'accueil 2022





GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

02. Bilan 2022

Type de public accueilli



Publics les plus pris en charge



Les personnes en situation d'ALD



Les personnes en situation de MC



Le public senior

Publics les moins pris en charge

Les PSH



Le public étudiant



Les femmes enceintes

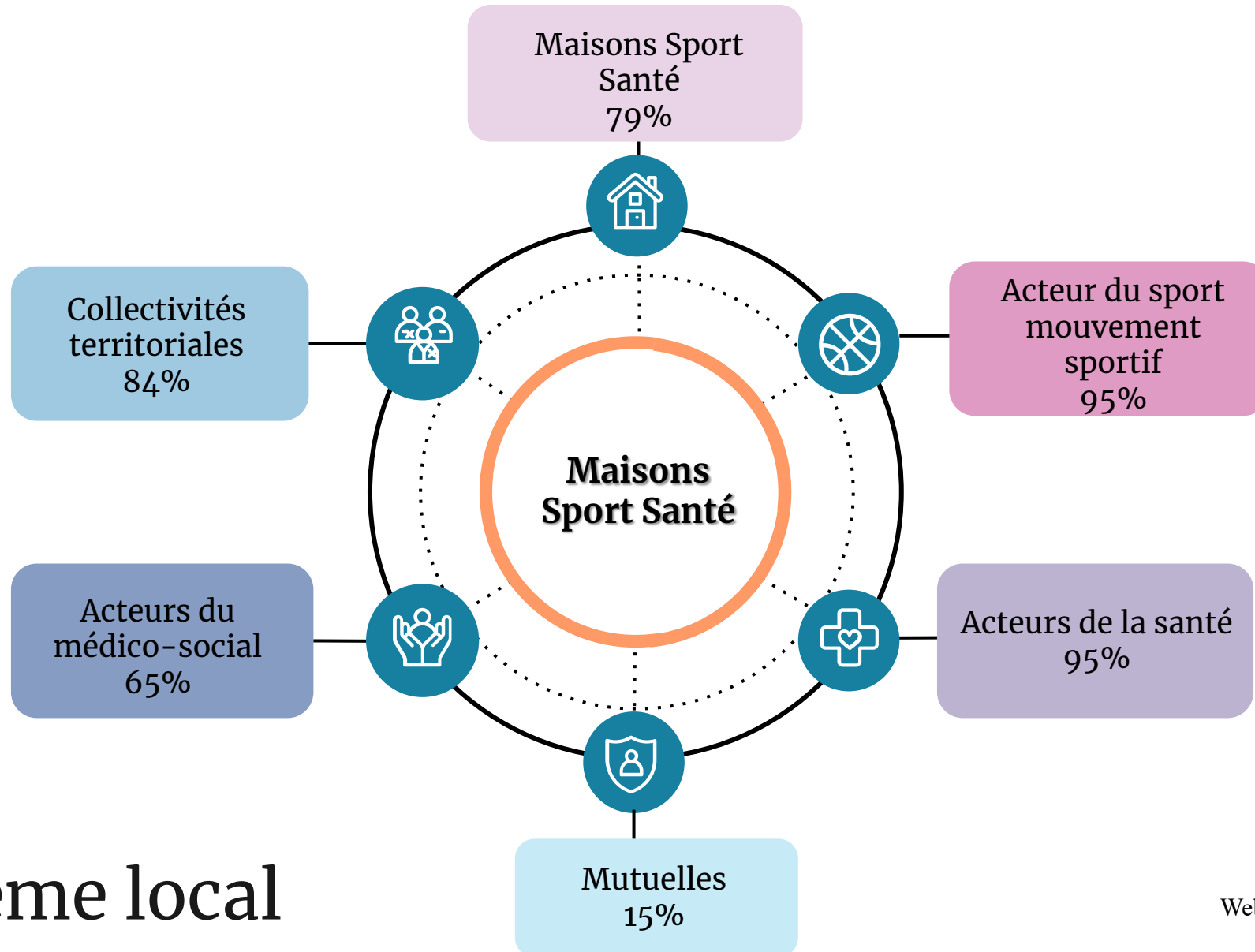




GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

02. Bilan 2022



Un écosystème local



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

02. Bilan 2022

L'intérêt de la reconnaissance



Une meilleure **reconnaissance** de la structure

Un **meilleur déploiement** des actions de la structure



Un renforcement de la **légitimité** et de la **crédibilité** de la structure et des bienfaits de l'APS

Apports positifs d'un point de vue économique



Une **dynamique** du réseau sport-santé de la structure et du territoire

Faire partie d'un réseau national





GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

02. Bilan 2022



Questions-réponses

Evaluation de l'impact des Maisons Sport-Santé sur les bénéficiaires

Webinaire Maisons Sport-Santé
05 avril 2023

Soutenu
par



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

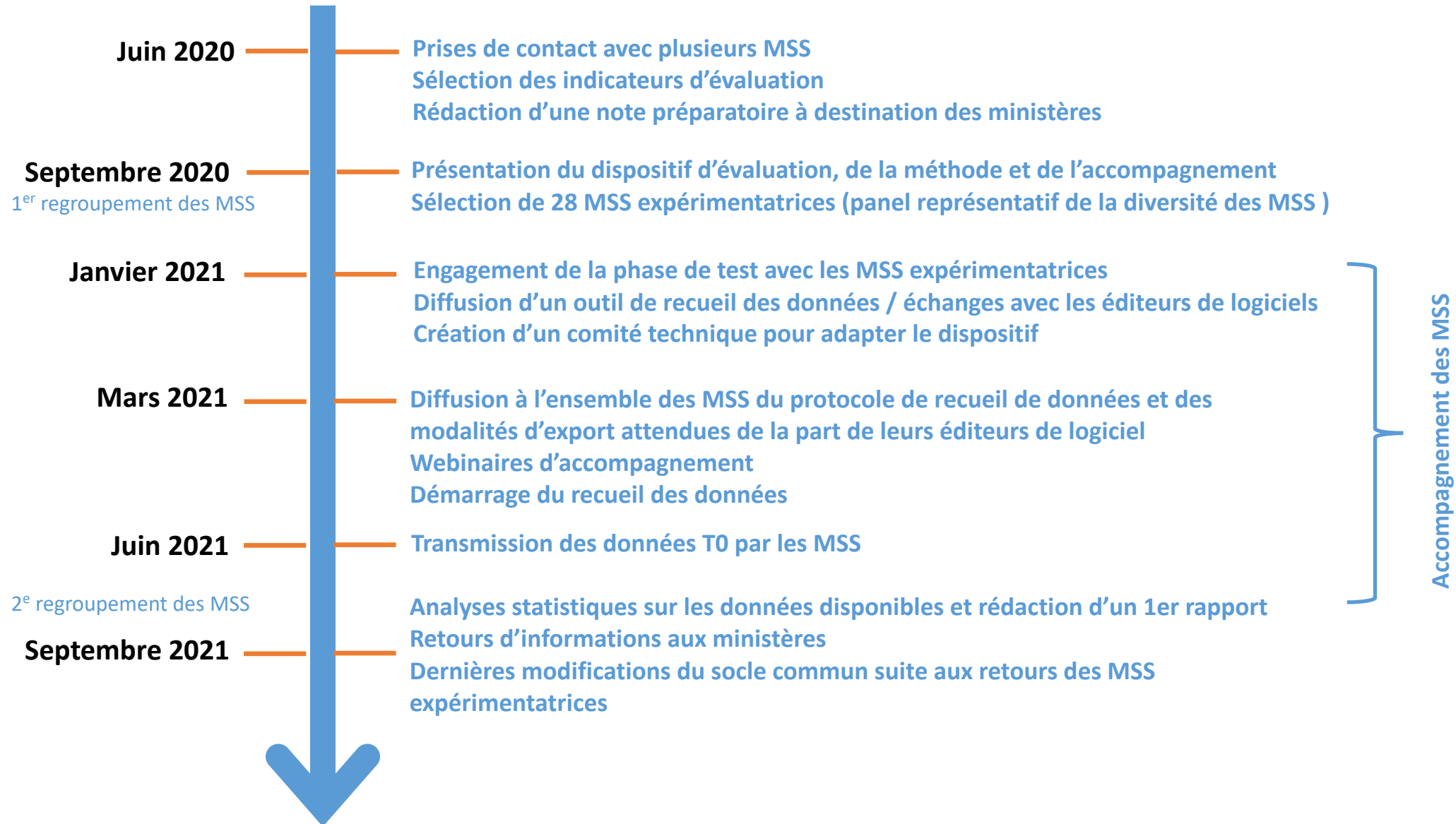
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

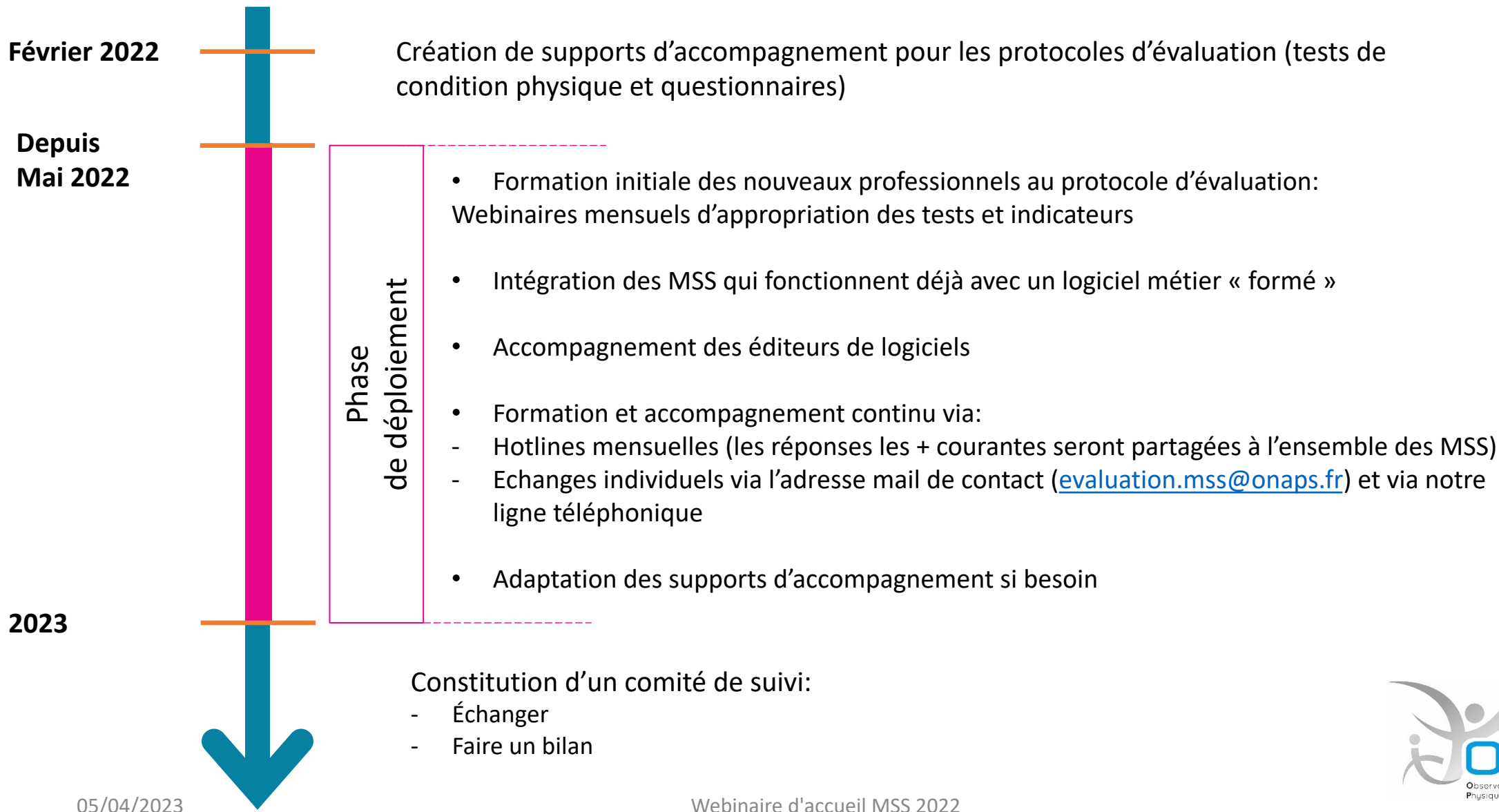
- Réalisation d'un protocole de recueil de données permettant une évaluation d'impacts sur les bénéficiaires sur la base d'un socle commun d'indicateurs
- Accompagnement des MSS sur l'utilisation des outils proposés
- Organisation de la collecte des données en lien avec les éditeurs de logiciels
- Traitement des données et analyses statistiques
- Retours d'informations aux ministères des Sports et de la Santé



Indicateurs pour l'évaluation d'impacts des adultes	Mesures au début	Mesures intermédiaires*	Mesures à la fin
Mesures anthropométriques : poids, taille, périmètre abdominal	X	X	X
Tests de condition physique : <ul style="list-style-type: none"> • Capacité fonctionnelle: test de marche 6min (si impossible: timed up & go) • Force des membres inférieurs: 30 secondes assis-debout • Force de préhension: handgrip • Souplesse: flexion du tronc • Equilibre 	X	X	X
Questionnaire auto-administré sur le niveau d'activité physique et de sédentarité (Onaps-PAQ)	X	X	X
Questionnaire auto-administré de perception de la santé de Garnier (+ ajout de 2 questions)	X	X	X
Caractérisation socio-démographique : âge, sexe, habitation en QPV et/ou en ZRR	X	X	X
Données de santé : prescription d'activité physique, pathologie ou raison principale d'accès au programme, comorbidités	X	X	X
Données d'activité : nombre d'heures d'APS par le biais de la MSS, mode principal de pratique		X	X

Evaluation au début et à la fin du programme.

*Mesures intermédiaires: évaluation à 3 mois, à 6 mois puis tous les 6 mois.



- Nécessité pour les MSS de se doter d'un système d'informations interopérable permettant la collecte et le codage des données
- Nécessité pour les éditeurs de logiciels de s'adapter au protocole d'évaluation proposé
- Dépôt des fichiers de données sur une plateforme sécurisée (Thalamus) selon un format unique, dans un cadre sécurisé, évitant les doubles saisies et la mise en place de procédures complexes.

➡ Dépôt effectué normalement par les éditeurs de logiciels.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

03. Evaluation de l'impact des Maisons Sport-Santé sur les bénéficiaires



Questions-réponses



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



04.

Aides financières dédiées aux MSS



**MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

04. Aides financières dédiées aux MSS



Campagnes de subventions MSS par le ministère chargé des Sports

CAMPAGNE 2020

116 MSS ont déposé
une demande de
subvention

112 MSS ont été
accompagnées
financièrement

805 500€ versés

CAMPAGNE 2021

182 MSS ont déposé
une demande de
subvention

172 MSS ont été
accompagnées
financièrement

3,5 million d'€
2 819 023 € versés

CAMPAGNE 2022

3 millions d'€

260 MSS ont été
soutenus pour 3
millions d'€

CAMPAGNE 2023

3 millions d'€

En cours



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

03. Aides financières dédiées aux MSS



Questions-réponses



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



05.

Actualité législative et réglementaire des MSS



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

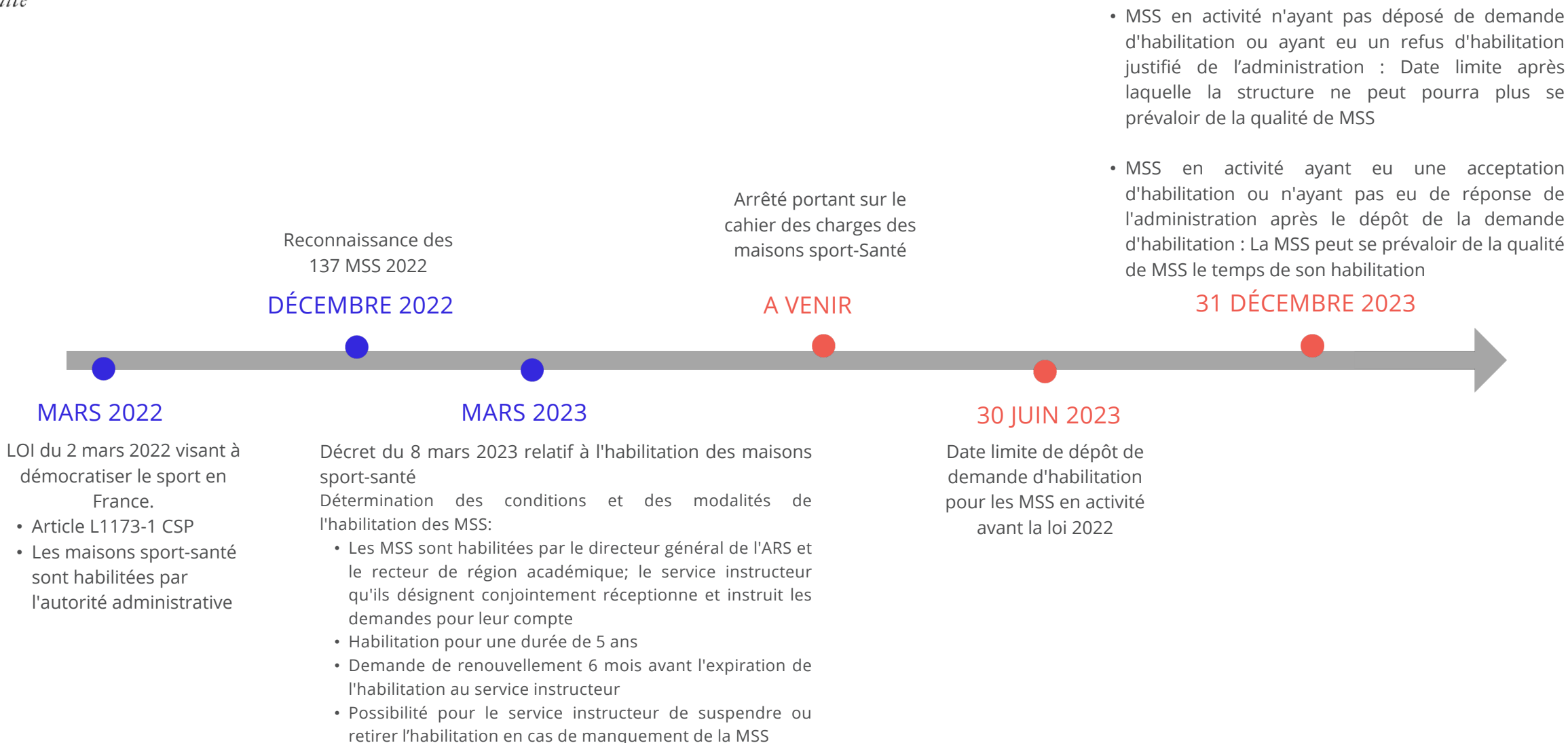
*Liberté
Égalité
Fraternité*



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

05. Actualité législative des MSS





GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

05. Actualité législative des MSS



**LOI 2 MARS 2022 - DÉMOCRATISATION DU SPORT EN
FRANCE
ART. L1173-3 CSP**

- Objectif des Maisons Sport-Santé prévu par la loi est de **faciliter et promouvoir l'accès à l'APS à des fins de santé et à l'APA, en assurant les activités :**
 - **D'accueil, information et orientation du public concernant la pratique de ces activités**
 - **De mise en réseau et de formation des professionnels de santé, du social, du sport et de l'APA**
- Statut des Maisons Sport-Santé : **Les Maisons Sport-Santé sont habilitées par l'autorité administrative**



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

05. Actualité législative des MSS



**DÉCRET DU 8 MARS 2023 RELATIF À L'HABILITATION DES
MSS
ART. R1173-1 À R1173-12 DU CSP**

**SECTION 1 - Dispositions communes
Art R1173-1 CSP**

Décision d'habilitation prise par le service chargé de l'instruction désigné conjointement par le directeur général de l'ARS et le recteur académique.



RÉGION ACADÉMIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de région académique
à la jeunesse, à l'engagement et
aux sports (DRAJES)





05. Actualité législative des MSS



**DÉCRET DU 8 MARS 2023 RELATIF À L'HABILITATION DES
MSS
ART. R1173-1 À R1173-12 DU CSP**

**SECTION 2 - Habilitation et Renouvellement
Art R1173-2 à R1173-11CSP**

HABILITATION

- Habilitation pour 5 ans
- Conditions habilitation :
 - Respect du cahier des charges
 - Assurer un maillage territorial afin de répondre localement aux besoins de la population en matière d'APS à des fins de santé et d'APA
 - Un budget prévisionnel équilibré
- Permet l'utilisation du logo et signalétique MSS
- Le silence de l'administration pendant 2 mois suite à une demande d'habilitation ou refus --> REJET de la demande d'habilitation
- Durant son habilitation, au plus tard le 1er mars de chaque année, la MSS habilitée doit transmettre à l'ARS et à la DRAJES un rapport sur l'activité et le financement de la MSS sur l'année N-1
- Durant son habilitation, la MSS doit transmettre au service instructeur toutes modifications des éléments au vu desquels l'habilitation a été accordée :
 - Si la modification ne présente pas de caractère substantiel : Décision d'habilitation actualisée
 - Si la modification présente un caractère substantiel : dépôt d'une nouvelle demande d'habilitation

RENOUVELLEMENT

- Procédure de renouvellement à la fin de chaque période quinquennale
 - Demande de renouvellement déposée 6 mois avant la fin de l'habilitation
- Renouvellement de 5 ans
- Conditions de renouvellement :
 - Respect du cahier des charges vérifié avec l'évaluation de l'activité de la MSS durant l'habilitation
 - Les recettes et les dépenses liées à l'activité de la MSS durant l'habilitation permettent de vérifier que son fonctionnement est viable
 - Les conditions d'habilitations sont également respectées
- Le silence de l'administration pendant 2 mois suite à une demande de renouvellement d'habilitation --> ACCEPTATION de la demande de renouvellement d'habilitation



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

05. Actualité législative des MSS



**DÉCRET DU 8 MARS 2023 RELATIF À L'HABILITATION DES
MSS
ART. R1173-1 À R1173-12 DU CSP**

SECTION 3 - Suspension et retrait d'habilitation Art R1173-12 CSP

En cas de manquement au cahier des charges ou aux autres dispositions législatives et réglementaires applicables aux MSS :

- Le service désigné pour instruire le manquement, met le titulaire de l'habilitation en mesure de présenter des observations écrites dans un délai fixé par ce service (minimum de 15 jours)

SUSPENSION

- Si à la suite de l'instruction du manquement, le service constate que le manquement est caractérisé : Mise en demeure du titulaire de l'habilitation pour qu'il remédie à ce manquement dans un délai fixé (minimum 1 mois)
- Durant cette mise en demeure le service instructeur de l'habilitation peuvent suspendre l'habilitation jusqu'à ce que le manquement soit résolu.
- La décision de suspension est communiquée aux usagers de la MSS

RETRAIT

- Si le titulaire de l'habilitation n'a pas pris les mesures nécessaires pour rétablir le manquement constaté : L'habilitation Maison Sport-Santé peut être retirée
- En cas de retrait la structure ne peut plus se prévaloir de son habilitation



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

05. Actualité législative des MSS



Questions-réponses



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci pour votre participation

Webinaire d'accueil MSS 2022
05/04/2023

